

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

L'ADMINISTRATRICE GENERALE DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2019-39 créant l'Unité Mixte de Recherche U 1274 ;

Vu la décision n° 2024-577 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1274 ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée dans sa séance CSS1 du 05 au 07 mai 2025 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 30 juin au 02 juillet 2025 ;

Attendu que l'Université Paris Cité devient partenaire de l'unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 1274 intitulée « Stabilité Génétique, Cellules Souches et Radiations » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 2 : Monsieur Stéphane MARCAND est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier SAMUEL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

**L'ADMINISTRATRICE GENERALE DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX
ENERGIES ALTERNATIVES**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE